

Droits d'utilisation des photographies de BioObs

BioObs est un outil collaboratif de partage des observations vues lors d'une plongée. Toute contribution mise dans BioObs est au bénéfice de son auteur, de la communauté des utilisateurs de BioObs et de la communauté scientifique utilisant les données des sciences participatives.

BioObs permet à ses utilisateurs d'associer des photographies aux relevés d'observations, avec pour conséquence de les faire apparaître dans BioObs.

Cette mise à disposition volontaire relève du Code de la Propriété Intellectuelle et requiert que le propriétaire accorde des droits d'utilisation.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux photographies chargées par leurs auteurs utilisateurs BioObs : toute autre photographie demeure strictement sous les conditions d'utilisations définies initialement par son auteur.

En important ses photos sur BioObs et en acceptant les conditions d'utilisation, son auteur exprime son accord pour que :

- Les photographies chargées sur BioObs, associées à un relevé d'observation personnel, ou mises à disposition en tant que telles, soient publiées et visibles par tout utilisateur du site, de l'application BioObs et d'éventuelles insertions de pages BioObs dans un site tiers ayant eu notre accord dans le cadre d'une convention,
- Elles puissent être utilisées pour enrichir ou valoriser la fiche descriptive d'espèces ou d'habitats dans le cadre du processus d'identification proposé par BioObs,
- Les photos chargées dans BioObs fassent l'objet d'une réduction de taille et de l'apposition d'un filigrane BioObs portant le nom de l'auteur,
- L'auteur accorde des droits d'utilisation de ses photos aux licenciés d'une fédération sportive et/ou d'une structure associative, ainsi qu'à toute structure liée à BioObs par une convention mentionnant explicitement cette utilisation, pour une utilisation pédagogique, informative ou promotionnelle non commerciale liées à la connaissance et la préservation du milieu aquatique. Toutes les autres utilisations ne soient pas autorisées ou requièrent une demande spécifique auprès de l'auteur,
- Ces droits sont accordés à titre gracieux, pour la durée de vie de BioObs, ils peuvent être retirés sur simple demande adressée par courrier.

En téléchargeant toute photographie, l'utilisateur de BioObs s'engage à respecter ces conditions d'utilisation.

En cas de litige, et après recherche d'une solution entre les parties, le conflit sera porté auprès des juridictions compétentes.